

## Créez votre compte Loisirs Culture dès maintenant!



Dans un premier temps, afin d'éviter des problèmes, assurez-vous de vérifier si vous avez déjà créé un compte précédemment. Dans le doute, communiquez avec le service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au 450 470-3400. Il est **très important** de ne créer qu'un seul compte par famille et d'avoir un numéro de client par personne.

Si vous n'avez pas déjà créé un compte, vous devez **obligatoirement** créer votre compte au moins **48 heures** avant le début des inscriptions, sans quoi, vous ne pourrez procéder à l'inscription en ligne.

Lorsque vous créez votre compte, il est impératif de remplir ou mettre à jour la fiche de santé du participant. La saisie de ces renseignements, au moment de la création du compte, accélérera le processus d'inscription aux activités.

### AVEC CARTE CITOYEN OU NUMÉRO DE CLIENT

1. Rendez-vous à [ville.repentigny.qc.ca](http://ville.repentigny.qc.ca)

2. - Services en ligne  
- Inscriptions loisirs / piscine



3. Vous serez redirigé vers une nouvelle page. Cliquez sur « **Créer un compte** ».



4. Un questionnaire s'affichera. Remplir les différents champs d'identification, (ne pas inscrire de zéro (0) avant d'inscrire votre numéro de carte Citoyen/client) puis cliquez sur « **Créer mon compte** ».

5. Pour ajouter un autre membre de la famille ou effectuer une correction, cliquez sur « **Mon compte Loisirs Culture** » et remplir les différents champs.

6. Vous avez la possibilité de faire des modifications aux dossiers directement dans cette fenêtre en cliquant sur le crayon.

4. → [Créer mon compte](#)



7. Une confirmation vous sera transmise par courriel dans un délai de 48 heures.

8. Les procédures d'inscription sont détaillées à la page 7.

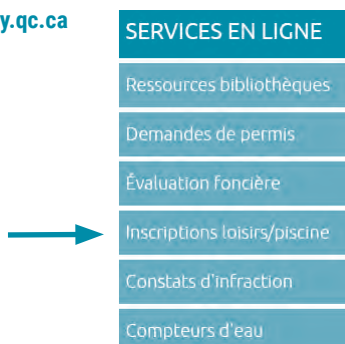
**Vous êtes maintenant prêts pour les inscriptions!**

# COMPTE LOISIRS CULTURE

## SANS CARTE CITOYEN OU NUMÉRO DE CLIENT

1. Rendez-vous à [ville.repentigny.qc.ca](http://ville.repentigny.qc.ca)

2. - Services en ligne  
- Inscriptions loisirs / piscine



3. Vous serez redirigé vers une nouvelle page. Cliquez sur « **Créer un compte** ».



4. Cliquez sur « **Je n'ai pas de carte Citoyen ou de numéro de client** » et remplissez les différents champs d'identification, puis cliquez sur « **Créer mon compte** ».

5. Pour ajouter un autre membre de la famille, cliquez sur « **Mon compte Loisirs Culture** » et remplissez les différents champs.

6. Vous avez la possibilité de faire des modifications aux dossiers directement dans cette fenêtre en cliquant sur le crayon.



7. Une confirmation vous sera transmise par courriel dans un délai de 48 heures.

8. Les procédures d'inscription sont détaillées à la page 7.

## POLITIQUE D'ANNULATION

### SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

#### ACTIVITÉS AQUATIQUES ET SPORTIVES

1. Les frais d'inscription pour les activités offertes par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC) ainsi que pour le Centre aquatique Jacques-Dupuis (CAJD) ne sont pas remboursables, sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le SLSVC ou le CAJD, et dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.

2. Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation, joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire ou au Centre aquatique Jacques-Dupuis dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$.

Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du SLSVC ou du CAJD. Elle peut être transférable aux membres de la famille immédiate et demeure valide pour un an à compter de la date d'émission.